

Les monts du Forez, un massif longtemps intégré aux échanges

Michelle Bouteille

La méconnaissance du passé du massif du Forez ne doit pas être interprétée comme un vide. Au début du XIX^e siècle, Duplessy publie un *État statistique du département de la Loire*. Bien documenté sur les échanges et les productions de la plaine et des vallées, il considère visiblement que les monts du Forez ne comptent guère. Il ne consacre qu'une phrase au fromage de Roche (la fourme) et ne mentionne à ce propos que les communes de Verrières, Lérigneux et Roche. Il sous-estime l'élevage, ne comptabilise pas plus de 300 vaches laitières sur ce qu'il nomme les montagnes de l'Ouest alors que le seul plateau de Colleigne avoisinait à lui seul ce nombre selon Ambroise Jacquet ¹.

Une présence préhistorique est certaine mais encore mal connue. Nous en saurons plus à la fin des recherches en cours sur le massif.

Frontière gauloise

Pour le reste de la « frontière et de la période celtique nous devons accepter d'avouer notre ignorance » ².

Les voies romaines entre Rome, Lyon et l'Ouest, nous savons que deux itinéraires ont été équipés de voies romaines très connues. La voie Bolène ou voie d'Aquitaine évite les cols du Forez, elle s'élève sur le plateau jusqu'aux alentours d'Usson-en-Forez. La voie qui conduit à Clermont-Ferrand puis vers l'Atlantique utilise le passage de Cervières ou Champoly.

Plus haut dans la montagne, des amphores dans le secteur de Colleigne confirment que le passage par le col du Fossat de l'Oule était pratiqué aussi pendant la période antique. Il n'est peut-être pas impensable que l'exploitation du bois ait commencé dès cette époque sur le massif. D'autant plus que les analyses de pollen dans les tourbières du haut Forez indiquent que les arbres disparaissent à cette période.

Une montagne longtemps intégrée aux échanges

Mervillon dans son *1^{er} Essai statistique sur Saint-Bonnet-le-Courreau*, consacre plusieurs pages ³ au *chemin des Patères* ⁴ en provenance du secteur de Boën. Il reconnaît que ce chemin, qui n'est déjà plus le premier au XIX^e siècle, est sans doute le plus vieux. Il traverse en droite ligne la commune du col de la Pelletière à Courreau. Il est, à cette époque, connu pour avoir servi aux Auvergnats à transporter, par convois muletiers surtout, le vin du Forez et les chiffons vers la région d'Ambert spécialisée dans la fabrication du papier depuis la fin du Moyen Âge. Ce chemin se poursuivait au-delà de Courreau par le chemin de la Regardière pour atteindre Garnier. Le chemin de la Regardière est mentionné depuis 1201 ⁵. Le passage de la crête se faisait aux abords de la jasserie de l'Oule puis le Fossat. Mais ici, il n'y a pas de chemin permanent. Visiblement, le déplacement des cabanes, qui ont précédé les jasseries en dur, engendrait aussi le déplacement des pistes. Mervillon regrette qu'on n'ait jamais songé à tracer un chemin facile à repérer par des fossés servant de guides par temps de brouillard et par des piquets ou des bornes pour éviter d'en perdre la trace par temps de neige. Il déplore que l'absence de chemins bien tracés entraîne chaque année des décès pendant l'hiver. On retrouve les dépouilles des marchands au printemps. Les registres paroissiaux

¹ 267 vaches, cf. Ambroise Jacquet, *Notes pour servir à l'histoire de Chalmazel* (cahiers écrits de 1842 à 1875, transcrits et mis en forme par Geneviève Adilon et Gérard Vallet), coédition *Village de Forez-La Diana*, n° 120, 2013.

² M.-C. Kurzaj, *Chronique du Livradois-Forez*, n° 32.

³ Mervillon (Jean), *Premier essai statistique sur la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau*, archives de La Diana, publié par *Village de Forez et La Diana*, présentation de Geneviève Adilon, cahier n° 19, janvier 2006, p. 24.

⁴ Patères : chiffonniers, mot régional.

⁵ *Cartulaire des francs-fiefs du Forez*, p. 24.

mentionnent ces téméraires malheureux. Mais ces usagers ont aussi le tort, en été, de faire halte sur le territoire des jasseries et leurs bêtes de somme sont accusées de détruire les récoltes d'avoine, de choux... Cela provoque des accès de violences.

Il nous précise que les marchands de Boën et de Saint-Germain-Laval ont des liens forts avec les marchands d'Ambert concernant le papier mais aussi l'industrie du coton. Donc si le vin et les chiffons et probablement le coton étaient exportés en Auvergne, le papier faisait le trajet inverse.

Mervillon remarque que le commerce entre les deux versants est en train de disparaître, pense-t-il, à cause du manque de chemins bien entretenus. Il nous faut sans doute envisager d'autres raisons.

Le bois

Nous avons vu que les forêts d'altitude avaient déjà disparu à l'époque romaine. Nous ne savons rien sur la façon dont cette ressource a été exploitée. Il faut attendre le XIII^e siècle pour trouver des traces écrites de cette activité.

En 1206, Guillaume de Chorsin donne à l'abbaye de La Bénisson-Dieu une partie de la forêt de Chorsin ⁶. Hugues d'Écotay donne en 1209 à la même abbaye le secteur des Hautes-Chaumes situé entre l'Ance et Poigros (devenu Pégrol dans le patois local et Puy-Gros en français). Ce territoire nommé *pâturages d'Églisolles* a conduit Philippe Peyron ⁷ à le situer au-dessus de la commune de ce nom, mais les précisions sur l'Ance et Poigros (Puy-Gros) et surtout la présence des bornes de La Bénisson-Dieu sur le secteur permettent de comprendre que ces biens font suite au jas de Garnier. Hugues d'Écotay précise que les moines ou leurs bergers pourront prendre du bois dans ses forêts voisines pour le chauffage et construire leurs cabanes ⁸.

Peu avant 1201, Guy II avait légué à La Bénisson-Dieu les Hautes-Chaumes entre Sauvain et la pierre Bazanne ainsi que la villa de la Regardière ⁹. Cette charte précise que les comtes conservent la partie basse du bois de la Regardière.

Il semble bien que ce seul bois en dessous du chemin de la Regardière n'ait pas suffi à faire face aux besoins du Guy IV puisqu'il signe, à Saint-Rambert, en 1239, une charte qui atteste qu'il n'a pas dérogé à la propriété de l'abbaye en faisant prendre à plusieurs reprises des biens dans ses forêts ¹⁰. Cela ne peut être que du bois. Des forêts, l'abbaye en possède aussi dans la région de Chorsin, mais aussi à Saint-Bonnet-le-Courreau, autour des granges monastiques de Geneteyne (Genetey) et de la Faoles (la Fayolle) et peut-être une troisième à Mimeranges qui pourrait être La Maranche. Celles-ci sont énumérées dans une bulle de protection du pape Alexandre III de 1165 ¹¹.

Par ces différents textes médiévaux, nous voyons que le bois était déjà très exploité dans le haut Forez. Il est vraisemblable que Guy IV en a fait beaucoup prélever pour des aménagements concernant Montbrison et nous pensons bien sûr à la construction de la collégiale Notre-Dame.

Pendant le Moyen Âge, nous constatons que les forêts restent propriétés de la noblesse ou du clergé et que ces derniers acceptent parfois que du bois soit prélevé par les paysans pour un usage limité à leurs usages personnels (chauffage, outils, bâtiments).

Pourtant, en 1480, les choses commencent à bouger. Le bois de Couzan situé dans l'actuelle commune de Sauvain, voisin des pistes de ski de Chalmazel, fait l'objet d'un procès entre les paysans qui ont signé un abénévis avec le seigneur de Couzan et d'autres habitants de Chalmazel qui les accusent d'avoir empiété sur leurs espaces. Une transaction (un compromis) met fin à la querelle le 7 septembre. Jean de Lévis, seigneur de Couzan, confirme l'abénévis moyennant une augmentation de deux deniers de cens (sans

⁶ *Cartulaire des francs-fiefs du Forez*, p. 17.

⁷ *Trois abbayes cisterciennes en Forez*, CDDP de la Loire, 1986.

⁸ *Chartes du Forez*, n° 1 318, t. XXI.

⁹ *Chartes de Forez*, n° 1 573, t. XXIII.

¹⁰ *Chartes de Forez*, n° 1 603, t. XXIII

¹¹ Cf. Archives départementales de l'Allier et La Mure, *Histoire ecclésiastique du Forez*, p. 304.

précision), et il se réserve le droit d'introduire de nouveaux bénéficiaires sur cette forêt mais il octroie un gros privilège aux exploitants : le droit de couper du bois pour le transporter et le vendre ¹².

En revanche, le seigneur de Chalmazel, s'il consent à ce que ses paysans utilisent le bois de ses forêts pour leur usage personnel, se réserve le droit d'en faire une exploitation commerciale. C'est ce qui ressort du procès de 1562 qui oppose le seigneur de Chalmazel Louis I^{er} de Talaru à ses sujets à propos du bois de Chapouilloux. Ils ne tirent pas seulement le bois pour fabriquer leurs outils, leurs cabanes, pour leur chauffage ¹³, comme le prévoit le règlement, mais ils en font commerce comme en ont le droit leurs voisins. Le seigneur de Chalmazel n'entend pas étendre à son domaine les libéralités des seigneurs de Couzan. Le bois sera dorénavant strictement limité à des usages modérés et personnels. Les Talaru de Chalmazel, à la différence des seigneurs de Couzan, gèrent eux-mêmes leurs forêts.

Voici le passage d'un document retrouvé par Jacquet ¹⁴ qui le prouve : « En 1567, les gens du seigneur de Chalmazel vendirent un grand nombre de sapins et de faux (hêtres) des bois de la Chamboitte (La Chamboitte sur le versant auvergnat) ; les sapins furent vendus six sous chacun et les hêtres cinq sous. »

L'exploitation et la vente du bois bat son plein aux xv^e et xvii^e siècles.

En 1606, dans sa « Description du pays de Forez », Anne d'Urfé qui a assuré la charge de bailli de Forez, écrit :

« Les hautes montagnes abondent en faux (hêtres) et très beaux sapins desquels ils (les habitants) tirent un grand profit au moyen de moulins à scie dont il y a *cantité* à cause du grand nombre de belles fontaines qui sourcent de ces montagnes. »

Il s'agit bien d'une exploitation conduite par les habitants eux-mêmes. Les seigneurs s'y retrouvent en percevant des droits sur les *sceytols* qui sont considérés comme les moulins relevant des droits banaux.

En 1625, Anne d'Urfé qui signe un accord avec son frère Honoré à propos du bois du Mas, indique qu'ils vont faire venir de Courreau et de Grandris du bois et de la main-d'œuvre pour refaire le pont du Diable. Le « chemin des patères » dans une section en cours d'abandon entre Aubigneux et La Pelletière porte des ornières distantes de seulement 70 cm. On peut se demander si des chars étroits n'étaient pas spécialisés pour le transport de bois ?

Mervillon fait, lui aussi, allusion aux « sceytols » de Courreau et de Paley au xvi^e siècle ¹⁵.

Le cahier de doléances de Saint-Bonnet-le-Courreau nous indique qu'en 1789 un nombre important de chefs de famille et d'hommes quittaient la région huit mois par an pour aller gagner, comme scieurs de long, l'argent nécessaire pour payer les impôts. Ce double métier très handicapant pour l'exploitation familiale les rend revendicatifs. Ils dénoncent donc les impôts exorbitants.

Au début du xix^e siècle, Mervillon revient plus précisément sur l'économie du bois pour la seule commune de Saint-Bonnet-le-Courreau dont il dit que c'était la commune la plus boisée avant les excès de la période révolutionnaire. En effet, les ayants droit et propriétaires vont profiter d'une administration lointaine et victime des troubles pour couper sans tenir compte de la maturité des arbres comme l'exigeait l'ordonnance de 1669, à l'origine des Eaux et Forêts ¹⁶.

Il consacre aussi un paragraphe au bois de sapin utilisé pour la construction des rambertes et nous apprend que les plus grands sapins sont débités sur place par des scieurs de long, en planches appelées « bords » qui atteignent 25 m de longueur. La bordaille représente le flanc de ces bateaux constitué de planches aussi longues que l'embarcation, cela permet aux rambertes de franchir les difficultés du seuil de Neulise car, grâce à ces planches uniques et souples, elles peuvent encaisser des déformations sans que cela provoque la dislocation de l'embarcation. Elles sont descendues par chars chargés de 5 pièces

¹² Cf. Ambroise Jacquet, *Notes pour servir à l'histoire de Chalmazel... op. cit.*

¹³ Cf. D'Alverny, *Bulletin de La Diana*, janvier-mars 1907, p. 173.

¹⁴ Cf. Ambroise Jacquet, *Notes...*, p. 39, cahier n° 3.

¹⁵ Cf. Jean Mervillon, *Premier essai statistique... op. cit.*

¹⁶ *Ibid.*

seulement à Montbrison. Le prix de 25 F la planche est très élevé. Effectivement les « rambertes » de l'apogée de la navigation sur la Loire atteignaient 23 à 25 m de longueur. Il énumère ensuite « les grands bois » de 12 à 13 m d'une valeur de 5 F puis les « emchames » de 12 à 17 m qui sont des planches à section en L destinées à assembler les flancs avec le fond. Le prix fixé à 3 F seulement laisse supposer qu'elles sont soit moins larges, soit moins épaisses que les grands bois. Enfin les « fonçages » pour réaliser le fond des rambertes ont aussi 12 à 17 m de long, mais s'agissant de planches ordinaires, elles sont négociées à 2 F seulement.

Mervillon nous donne une idée du prix du transport : de 12 F à 14 F le char. Quant au prix du sciage à la main, il s'élève à la somme dérisoire de 2 F 25 centimes pour la douzaine de planches. La main-d'œuvre n'était pas chère en ce début de XIX^e siècle et cela explique sans doute pourquoi il n'y a plus alors de sceytol dans la commune de Saint-Bonnet-le-Courreau. En revanche, il en existe encore à Sauvain.

25 m de long ! De nos jours les camions sont limités à 18 m¹⁷. La forêt de Chorsin a toujours produit des arbres très puissants et très hauts du fait de l'humidité des lieux et de son encaissement qui oblige les sapins à croître en hauteur pour aller chercher la lumière.



Figure 1 : les ornières de l'Estrat de Châtelneuf

Par où descendait-on ces géants ? On peut répondre sans grand risque d'erreur à la question en observant l'Estrat de Châtelneuf. On remarque tout d'abord qu'il est relativement droit, il recoupe la route actuelle en évitant ses sinuosités. Il n'y a, par ce chemin, que 13 km pour aller de Courreau à Montbrison. À certains endroits il porte, lui aussi, de profondes ornières de plus de 10 cm taillées dans le granit pourtant réputé dur, ce qui laisse supposer un passage intense ou ancien. Enfin entre Courreau et Fraisse puis sur les pentes du mont Sémol, plusieurs chemins parallèles à quelques mètres d'écart nous interrogent. On peut supposer que ces chargements très longs posaient des

problèmes de croisement avec les autres usagers ou avec les chars remontant, on devait avoir la possibilité d'utiliser le chemin plus haut pour éviter ces chargements. Il devait y avoir un sens unique sur certains tronçons. Mervillon précise que la proximité de Montbrison et de bons chemins facilitent cette activité. Saint-Bonnet-le-Courreau n'est certainement pas la seule commune à avoir fourni des planches pour la navigation sur la Loire. Les bois de Chambles puis de la région de Saint-Bonnet-le-Château ont été les premiers à avoir été mis à contribution. Mais combien de forêts pouvaient fournir des planches de 25 m de long ?

Avant de quitter le bois, notons une autre activité propre à la montagne et même assez fréquente : la fabrication de sabots souvent réalisés chez les clients eux-mêmes¹⁸. À Chalmazel les sabots étaient fabriqués de septembre à juin¹⁹.

L'huile de noix.

¹⁷ Témoignage de la famille Trunel, de la scierie de Chanteperdrix, famille issue du Crozet à la sortie de la vallée de Chorsin.

¹⁸ L.-J. Gras, *Histoire du commerce local*, p. 183.

¹⁹ Cf. Ambroise Jacquet, *Notes pour servir à l'histoire de Chalmazel... op. cit.*, p. 109.

Dans son *Histoire du commerce local* parue en 1918, Louis-Joseph Gras nous apprend que les monts du Forez furent pendant des siècles les fournisseurs d'huile de noix du comté car le noyer était fréquent sur les coteaux. Nous ne savons pas jusqu'à quelle altitude. Les Cordeliers de Montbrison venaient quêter cette huile dans les paroisses de montagne entre le XVI^e et le XVIII^e siècle. Le même auteur indique que ces arbres sont tous morts gelés lors du terrible hiver de 1709. Il ne semble pas que cette production ait été relancée par la suite. Le colza va peu à peu remplacer les noyers.

La contrebande du sel

La gabelle était un impôt sur la consommation très impopulaire car elle taxait lourdement une denrée de première nécessité : le sel. Le Forez était une zone de petite gabelle c'est-à-dire classée en deuxième catégorie. Le sel y était cher, trop cher pour les agriculteurs qui salaient les fromages, la charcuterie mais aussi la viande des vaches de réforme. Les troupeaux ont besoin de sel comme complément alimentaire mais dans le Forez ils en sont privés car le surcoût est trop lourd. L'Auvergne avait la chance d'appartenir à une zone dite « rédimée ». C'est la quatrième catégorie. Sans être détaxé, le sel y était vendu à prix abordable.

On imagine ce qui se passait sur les Hautes-Chaumes. Il fallait payer le sel cher alors qu'il était bon marché pour les voisins de la Richarde, de Pégrol ou de la Chamboîte. De toute évidence, les seigneurs ou les propriétaires des Hautes-Chaumes ont usé d'un moyen légal pour contourner l'impôt. Les seigneurs de Chalmazel possédaient depuis le XIII^e siècle, sur le versant auvergnat, les chaumes de La Chamboîte. Ils sont encore propriétaires de ce bien qui s'est révélé providentiel lorsque la gabelle a été instaurée en 1341-1343. Ils louaient d'ailleurs très cher entre 1610 et 1616 à leurs paysans foréziens le droit d'usage de cette zone : 648 livres (monétaires), 36 quintaux de fromages de *forme* (fourmes) et 6 quintaux de beurre²⁰. Mais les paysans de Chalmazel avaient là un moyen de fabriquer de la fourme à un prix de revient attractif.



Figure 2 : carte de la gabelle

En 1459, la seigneurie de Montherboux (Colleigne) déborde elle aussi sur le versant auvergnat entre la croix du Fossat et la Richarde. Comme l'espace est réduit, un seul membre des éleveurs de Colleigne : Mathieu Baroz, y a accès moyennant une redevance double²¹.

Enfin du côté de Garnier, les possessions de l'abbaye de la Bénisson-Dieu débordaient, elles aussi, sur l'Auvergne puisque, nous l'avons déjà vu, en 1209, Hugues d'Écotay avait fait don du secteur de Pégrol aux moines. Ils ont pu, eux aussi, bénéficier du « sel noir » d'Auvergne.

Pour lutter contre le trafic de sel l'administration a dû multiplier les brigades de gabelous qui étaient établies à Verrières, Chalmazel, Saint-Bonnet-le-Courreau, Boën et Montbrison, où siégeait, en outre, un tribunal spécialisé²² pour condamner les faux sauniers. La brigade de Saint-Bonnet-le-Courreau comptait 5 membres. Et plus la gabelle nécessite de personnel, plus le sel est cher. Les gabelous ne nous ont laissé des procès-verbaux que pour les trafiquants transportant du sel vers les villages, souvent des femmes moins

²⁰ Cf. Ambroise Jacquet, *Notes pour servir à l'histoire de Chalmazel... op. cit.*, p. 88.

²¹ *Ibid.* p. 99 à 105.

²² Cf. Jean Mervillon, *Premier essai statistique... op. cit.*, p. 94.

punies ²³. Mais ils poursuivent aussi les agriculteurs des estives qui ne peuvent pas toujours justifier par un reçu l'usage du sel qu'ils utilisent. Ils disposent d'un moyen simple pour reconnaître le sel venu d'Auvergne : il est gris alors que le sel réglementaire vendu en Forez doit être blanc. Mais nos faux sauniers sont parfois verbalisés alors qu'ils transportent du sel blanc. Est-ce à ce propos que le « blanchiment » a commencé ? En tout état de cause les gabelous ne semblent pas avoir traqué de gros trafiquants. Les recherches de Stéphane Prajalas ne mentionnent que des prises pesant quelques livres.

La contrebande du sel explique sans doute pourquoi les « patères ²⁴ » passaient la montagne en plein hiver dans le secteur de la croix du Fossat car ils ne transportaient vraisemblablement pas que du papier vers le Forez. Ils espéraient passer outre à la surveillance des gabelous en franchissant la montagne par des cols réputés dangereux pendant l'hiver. Et si ce chemin n'est plus fréquenté au début du XIX^e siècle, comme le regrette Mervillon, ce n'est probablement pas seulement à cause de son manque de repères ou du succès du chemin de fer. L'abolition de la gabelle et des barrières douanières intérieures ont contribué à tarir ces voies d'échanges discrètes, illégales et périlleuses.

Foires et marchés fréquentés par les habitants des montagnes du Soir

C'est encore une fois Mervillon qui, dans son *Essai statistique*, a répertorié sous forme de tableau ²⁵ les foires fréquentées par les habitants de Saint-Bonnet-le-Courreau. Dans son étude des chemins on trouve quelques renseignements complémentaires sur la fréquentation des marchés et sur les produits vendus ou achetés. Bien sûr il n'a pas comptabilisé le nombre d'habitants se rendant sur chacun de ces lieux. Mais cela nous donne au moins une idée du rayon parcouru par les habitants de la commune au début du XIX^e siècle à l'époque où sa population atteignait environ 1 800 habitants.

De toute évidence c'est Montbrison qui recevait le plus de *Kadrélioux* ²⁶. Ce n'est pas loin par les chemins anciens, nous l'avons vu, et la ville propose deux jours de marché : celui du samedi bien sûr mais aussi celui du mercredi. Ils viennent surtout y vendre leurs produits et plus chichement y acheter. Montbrison organise encore à cette époque six foires plus ou moins spécialisées selon leurs dates :

le premier jeudi de carême,
le Samedi Saint,
le jeudi avant la Pentecôte,
le 18 octobre (la Saint-Luc),
le samedi avant le 15 août,
le samedi avant Noël (le *Grand samedi*).

Mais nos montagnards fréquentent aussi 24 autres foires. Huit sont situées sur le versant auvergnat, soit 1/3, ce qui montre que la montagne n'était pas un obstacle aux échanges. Saint-Anthème offre huit foires par an dont deux sont nouvelles lorsque Mervillon écrit. Il n'y en a pas durant l'hiver. On comprend mieux que le chemin de Goutte-Claire à Notre-Dame du Puy passant à Saint-Anthème et cité dans les textes depuis 1201 ait été si souvent nommé car il concernait sans doute aussi les habitants de Sauvain et de Chalmazel. Les autres foires fréquentées du côté auvergnat sont Ambert, Augerolles, Saint-Amant-Roche-Savine et Olliergues. Ces communes en organisent 4 chacune.

Mervillon déplore pour ces dernières que les habitants des hameaux de Chavannes et du Genetey aient fait avorter le tracé d'une véritable route pour desservir la région de Sauvain et Chalmazel et faciliter le

²³ Cf. Stéphane Prajalas, « La gabelle et le sel dans la haute vallée du Lignon au XVIII^e siècle », *Bulletin de La Diana*, 4^e trimestre 2007.

²⁴ Chiffonniers, mot régional.

²⁵ Cf. Jean Mervillon, *Premier essai statistique... op. cit.*, p. 77.

²⁶ Le mot provient du patois de Lérigneux, il sonne bien et confirme que Courreau (Kadrellis) est bien à l'origine de la paroisse.

commerce avec cette région d'Auvergne. La route n° 101 verra le jour plus tard lorsque l'administration aura reconnu aux propriétaires des terrains le droit d'être indemnisés.

Puis arrivent Courpière (3 foires) Vertolaye (2 foires) et Viverols, commune très active avec ses 8 foires. Nous trouvons aussi dans un autre chapitre la fréquentation du marché d'Olmet pour ses choux, son chanvre et ses toiles, soit 9 communes d'Auvergne. Côté forézien les foires (5 par an) et marché de Boën étaient aussi très fréquentés mais les trajets ne font pas peur à nos montagnards qui se déplacent à pied. On les retrouve jusqu'à Saint-Polgues dans le Roannais, Feurs pour y vendre des fruits, quand la récolte est bonne, sur un marché très fréquenté par les Lyonnais qui y achètent presque tout ce qui est disponible d'après L.-J. Gras ²⁷, et Saint-Galmier encore plus loin. Parmi ces foires notons au passage celles qui sont spécialisées pour la vente des bestiaux : Sainte-Agathe-la-Bouteresse, Saint-Galmier, Montbrison et Saint-Polgues ²⁸. Les routes actuelles allongeant de beaucoup le trajet, pour passer en Auvergne on utilisait sans doute les chemins les plus courts sur les Hautes-Chaumes.

On constate que de nombreuses petites communes étaient alors dotées de foires multiples comme Saint-Polgues avec ses six foires annuelles, Chalmazel, Saint-Just-en-Bas, Sainte-Agathe, Saint-Didier-sur-Rochefort, Bussy-Albieu, Champdieu, Poncins, Pommiers... ce qui n'a pas été le cas de Saint-Bonnet-le-Courreau. On peut expliquer cela par la présence ou l'absence de seigneurs ou d'établissements religieux qui avaient au Moyen Âge tout intérêt à favoriser les foires et les marchés pour améliorer leurs finances. Mervillon regrette que Saint-Bonnet-Courreau n'ait pas été doté d'une foire, mais le village ne relevait que du mandement comtal de Châtelneuf et on se doute bien que Montbrison n'allait pas créer une concurrence aussi proche.

Conseils municipaux et rôle des foires ²⁹

Dans les périodes plus récentes, les foires apparaissent encore de première importance, particulièrement pour les communes auvergnates montagnardes. Leurs conseils municipaux sont nombreux à souhaiter la création de marchés sur leur territoire pour faciliter la venue des « bouchers du Forez [...] qui ont déjà coutume d'acheter des moutons ³⁰ », et des « marchands de bétail du département de la Loire ³¹ » et pour offrir ainsi un « nouveau débouché aux propriétaires pour la vente de leur bétail ». Au titre de l'économie locale, on peut encore évoquer la main-d'œuvre auvergnate excédentaire, qui traverse la montagne pour s'embaucher dans la Loire : une foire à Valcivières rendrait service « aux propriétaires de la Loire » qui « se rendent régulièrement, au printemps de chaque année, à Valcivières pour louer des domestiques agricoles ³² ».

D'un versant à l'autre, les nombreux chemins sont sans cesse parcourus en tous sens. Même en hiver, où, par temps de neige et de brouillard, les cloches, détruites par les révolutionnaires sont remplacées et sonnent à nouveau pour aider « ceux qui fréquentent les marchés d'Ambert et de Montbrison ³³ » à garder ou retrouver le bon chemin.

²⁷ L.-J. Gras, *Histoire du commerce local*.

²⁸ Duplessy : *Essai statistique sur le département de la Loire*, 1818, p. 406.

²⁹ Notes tirées de Maurice Damon, *Les jasseries des monts du Forez* (thèse de doctorat de 3^e cycle en sociologie rurale), suppl. au n° 93-94 de *Village de Forez*, avril 2003.

³⁰ Conseil municipal de Valcivières, 1832.

³¹ Vertolaye, 1874.

³² Valcivières, 6 juin 1904.

³³ Valcivières, 10 mai 1823.

Pour conclure sur ce thème, nous découvrons à quel point les communes rurales du massif étaient encore animées d'un commerce vigoureux. Leurs habitants n'étaient pas aussi reclus sur eux-mêmes qu'on a bien voulu le dire.

Finalement ce n'est qu'au ^{xx}e siècle que les communes de montagne perdent leur dynamisme commercial. L'exode rural y a, bien sûr, fortement contribué mais il faut y ajouter le rôle croissant des villes qui vont capter la presque totalité du commerce grâce à des moyens de transports plus rapides et dont la capacité est sans mesure comparable : le chemin de fer puis l'automobile.

[17^e Printemps de l'histoire, 8-9 avril 2017, Centre social de Montbrison]